



En phase avec la loi « **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** » du 11 février 2005, qui reconnaît de fait chaque personne handicapée comme citoyen à part entière,

En phase avec la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, article 39, I,

EARTH Garden parc d'exposition & source d'inspiration, s'engage à respecter l'application de l'insertion des personnes précaires, pour le retour à l'emploi sous toutes ses formes.

Dans la réciprocité, et en cohérence avec la vocation de l'association environnementale EARTH Garden parc, nous vous accompagnerons pour la réussite de vos projets.

Les actions menées par chacun, additionnées et démultipliées, renforcent notre cohésion sociale. Aujourd'hui, nous nous engageons, dans une démarche collective en faveur d'une croissance liant le développement durable, l'économique et le social.

Régisseur coordinateur 07 64 47 28 03
regisseur.earthgardenparc@outlook.fr

Être le changement, avec bon sens « régénère la terre »



Le Président.